

Adhésion et prêt de jeux

Une adhésion est nécessaire pour pouvoir bénéficier des services de la ludothèque. Elle est valable une année, de date à date.

Fontainois				
Adhésion		Prêt de jeux		
		Tarif par jeu	Nbre de jeux	Durée (en semaines)
Familles	8 €	0,50 €	2/pers	3
Assistants maternels	12 €	Gratuit	5	4
Associations loi 1901	12 €	Gratuit	5	4
Écoles	20 €	Gratuit	5/classe	4
Agents communaux / bénévoles	Gratuit	Gratuit	2/pers	3
Extérieurs				
Familles	16 €	0,50 €	2/pers	3
Assistants maternels	50 €	Gratuit	5	4
Écoles	50 €	Gratuit	5/classe	4
Associations Loi 1901	50 €	Gratuit	5	4

Les pénalités	
Retard de prêt de jeux	0,50 € / semaine et par jeu
Amende si pièce manquante	1 € / pièce
Jeu rendu inutilisable	Remplacement du jeu
Non restitution de jeux	Facturation au prix du marché

Horaires d'ouverture

Mardi	16h - 18h30
Mercredi	9h - 11h30 et 14h - 18h (Pas de prêt entre 14h et 16h30)
Jeudi	16h - 18h
Vendredi	9h - 11h30
Samedi	9h30 - 12h

Horaires d'ouverture petites vacances scolaires

Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 11h30 et 14h - 17h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	9h - 11h30 et 14h - 17h
Samedi	9h30 - 12h

Horaires spécifiques en été



LUDOTHÈQUE

3 POM'

La ludothèque est un espace de jeu, de convivialité où l'on trouve du jeu sous toutes ses formes pour jouer sur place et emprunter des jeux.

Le jeu est prétexte à partager un moment ensemble, un moment de plaisir, de culture, d'échanges entre enfants et entre adultes. C'est un outil de socialisation, d'apprentissage des règles. Il crée du lien social qui participe au "bien vivre ensemble".

La ludothèque est ouverte à tout le monde, adultes avec enfants, adultes sans enfants, jeunes, professionnels, associations, etc.

Les ludothécaires proposent un accueil sur place mais aussi hors les murs.

C'est un lieu où chacun est invité à prendre plaisir à jouer.



ludothèque@ville-fontaine.fr

Espace 3 POM' - 13 rue Henri Roudet
04 76 28 76 52 / 04 76 28 76 50
ville-fontaine.fr



Règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2024

Les ludothécaires accueillent les usagers, les conseillent, proposent des animations, gèrent le prêt et le retour de jeux.

Les ludothécaires doivent être disponibles pour tous en général et peuvent ne pas l'être pour chacun en particulier.

Les adultes ont la responsabilité des enfants qui les accompagnent.

Pour favoriser la disponibilité de l'adulte auprès des enfants, celui-ci ne peut encadrer plus de 4 enfants de moins de 10 ans en même temps.

Un enfant peut venir seul à la ludothèque à partir de 10 ans sous réserve :

- que la famille soit adhérente et que les professionnels aient rencontré l'un des parents.
- qu'il ne soit pas accompagné d'un enfant plus jeune.

La ludothèque peut accueillir 30 personnes en simultané.

En cas d'affluence les ludothécaires pourront limiter le temps de présence dans la ludothèque afin de permettre à chacun de pouvoir en profiter.

Si la ludothèque atteint le quota de places disponibles, les personnes présentes au-delà des places prévues sont invitées à quitter la ludothèque. Les ludothécaires demanderont aux personnes de laisser leur place, le cas échéant.

Les assistants maternels peuvent fréquenter la ludothèque pendant deux permanences par semaine maximum.

Le nombre de places est limité :

- à 10 pour les assistants maternels (enfants et adultes) sur l'ensemble des places disponibles.
- à 20 places pour les familles.

Il est demandé aux usagers de respecter des règles de bonne conduite, de sécurité et de respect des personnes et du matériel mis à disposition.

Avant le départ d'un jeu, il sera vérifié qu'il est complet et en état. Le jeu doit être rendu propre, complet et en bon état. Il sera vérifié à son retour par un ludothécaire ou un bénévole.

Il est demandé de ne pas écrire sur les boîtes de jeux et les inventaires et, de ne pas réparer les jeux.

Les jeux sont rendus uniquement sur les horaires d'ouverture.

Au-delà du délai de trois semaines, un simple appel téléphonique ou un mail permet de renouveler le prêt si ce jeu n'est pas déjà réservé (possible une seule fois et facturé au prix du prêt).

Les jeux empruntés par les assistants maternels sont destinés aux enfants dont ils ont la garde, tel un outil professionnel.

Certains jeux contenant des petites pièces ne sont pas disponibles au jeu sur place.

Dans la ludothèque tout jeu sorti doit être remis à sa place par les adultes et les enfants avant d'en sortir un autre.

En cas de dégradations répétées ou du non respect de ce règlement, le service Petite Enfance :

- pourra suspendre le droit au prêt sans prétendre à aucun remboursement de l'adhésion.
- décider de l'exclusion temporaire voire définitive de l'adhérent, sans prétendre à aucun remboursement de l'adhésion.

En cas de dégâts matériels ou corporels, la responsabilité civile de l'adhérent est engagée.

Par respect pour les autres adhérents et pour un bon fonctionnement de la ludothèque, il est demandé d'avoir les mains propres avant de jouer, de se déchausser avant d'entrer (pour l'espace de jeu libre), de respecter le matériel et d'être attentif aux autres.

Des porte-manteaux et un espace poussettes sont à disposition des usagers.

Il est interdit de manger ou de boire dans la ludothèque.

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Toute modification du présent règlement intérieur sera notifiée par voie d'affichage à la ludothèque.



L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée dans l'Espace 3 POM'.